Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260417-DEL202648-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 16 avril 2026

N° 2026/48

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 13 – de votants 14
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 9 avril 2026; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, M. DUGUE, Mme MORIN-FREBOURG, Mme MIRA, M. GUERIN, Mme ALIX DRUAIS.

Absents excusés : M. ANGER, M. LE FLOHIC

Procurations : de M. ANGER à M. DEWASMES

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. DESTAYS est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

10 – Objet : Subventions 2026 aux associations

Monsieur le Maire énumère les demandes de subvention des associations et rappelle que les personnes présentes concernées par l'attribution de subvention ne doivent pas participer.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution des subventions 2026, à savoir :

Associations communales	Montant attribué
US Sens/V.Vy Foot	600.00
Moto club	3 000.00
Comité des fêtes	4 000.00
ACCA	400.00
Total	**8 000.00 €**

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260417-DEL202648-DE

Associations hors commune	Montant attribué
Paroisse de l'Illet	150.00
Prévention routière	50.00
ADMR	1 029.00
ACSE 175	257.20
Ille et développement	350.00
Comice agricole	600.00
AMF	549.78
Judo club St Aubin d'Aubigné	600.00
TOTAL	**3 585,98 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les montants des subventions allouées aux associations communales et hors commune telles que présentées ci-dessus.

ADOPTÉ : à 12 voix POUR
2 ABSTENTIONS (M. DUGUE, M. PERON)

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon, le 16 avril 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

